

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 06 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusées : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, Mme IDIART Claudine

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DACHAGUER Peio

Date convocation : 02 mai 2025

Date d'affichage : 02 mai 2025

DECISION N° 5 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REPARATION DU PONT ZUBI ALDE (Nomenclature 1.1)

Le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de réparation du pont Zubi Alde.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer le marché à :

- l'entreprise SARL DUHALDE MICHEL pour un montant de 380 000 € H.T.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

Où l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise SARL DUHALDE MICHEL pour un montant de 380 000 € H.T.,

- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications des marchés publics dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 06 mai 2025
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 12/05/2025
Et après transmission en sous-préfecture le 12/05/2025